

PROCES VERBAL N° 2024/03

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-huit mai, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre

Absent : néant

Excusés : Monsieur DE GUILLEGON Olivier, Monsieur ROUSSILLON Nicolas, Monsieur CHLASTA Patrick.

Monsieur Patrick CHLASTA a donné pouvoir à Madame Claire GEORGES

Madame Ghislaine LALANCE a été désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière séance.

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables : un nouvel agent chargé de la transition écologique a été nommé à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et va nous aider à élaborer ce plan. Le délai a été repoussé à la fin de l'année.

Camping : Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel sur un poste pour accroissement d'activité 2 heures par jour sur 7 jours pour l'accueil, l'entretien du camping et l'encaissement du 1^{er} juin au 31 août et qui sera aussi chargé de l'entretien des bâtiments communaux.

Décision : accord à l'unanimité du conseil.

Heures complémentaires : Monsieur le Maire propose d'attribuer des heures complémentaires dans la limite de 35 heures par semaine à l'adjoint technique actuellement à 20h/semaine devant l'accroissement des travaux à effectuer sur la commune.

Décision : accord du conseil pour accorder des heures complémentaires à l'adjoint technique dans la limite de 35 heures/semaine.

Modification des Statuts du SEP Sud Charente :

Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 20 mars 2024, le comité syndical du SEP du Sud Charente a acté l'intégration de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'approuver la modification des statuts du SEP du SUD CHARENTE,

Travaux en cours :

Vente tracteur : l'annonce a été faite sur agri-affaires et sur le bon coin.

Installation de pompes à chaleur dans les 2 logements communaux et dans les locaux associatifs de l'ancienne école : dès que la Préfecture aura donné son accord pour la subvention DSIL, les travaux pourront être lancés.

Problème ponts village de Jeanfièvre en période d'inondation : Les deux ponts à Jeanfièvre sont sous dimensionnés ce qui provoque l'inondation du chemin et des terres en bordure. La solution est de refaire les ponts. Un devis a été demandé à l'entreprise DUPUY pour un total de 45 860 euros HT pour le remplacement des deux ponts. Demander les subventions au département en fin d'année pour des travaux en 2025.

Route de la Croix : suite aux inondations la commune a demandé à l'ADA (Agence Départementale de l'aménagement) le curage des fossés sur la départementale.

Restaurant : Il est urgent de déposer le conduit de cheminée qui menace de s'effondrer avec la tourelle d'extraction des fumées. La démolition sera effectuée par l'entreprise ADAMY pour un devis de 1270.00 euros HT et le remplacement de la tourelle d'extraction sera effectuée par l'entreprise AQUITAINE FROID pour un devis de 2402.00 euros (la nacelle étant fournie par l'entreprise ADAMY).

Monsieur VASSAUX a informé le conseil de la **fermeture de la boulangerie début 2025** après 3 ans d'activité.

Recensement de la population en début d'année 2025 : rechercher un agent recenseur.

Lecture du courrier de Madame et Messieurs LAPIERRE se plaignant d'infiltration d'eau répétées dans leur sous-sol suite aux travaux d'aménagement du bourg. Une expertise a été faite par notre assurance GROUPAMA en avril 2022 suite à leur premier courrier et conclu que les dommages ne sont pas liés aux travaux de voiries réalisées mais au fait qu'il y a de nombreuses sources d'eau dans la commune avec des remontées d'eau par capillarité. Monsieur le Maire va faire un nouveau courrier de réponse en joignant l'expertise de GROUPAMA.

Le trésorier a transmis à la Mairie une liste de créances douteuses et contentieuses détenues depuis plus de deux ans sur le budget de la commune. Le conseil décide de mettre les créances de loyer de Monsieur LINARES (décédé) en non-valeur.

Pour le budget assainissement le conseil estime que la plupart des créances peuvent être encore recouvrées.

Pour le budget restaurant Monsieur le Maire rappelle que le montant des créances est provisionné au budget.

Transfert de la compétence « Eau et Assainissement » au premier janvier 2026 à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne : Monsieur le Maire fait part au conseil de l'opposition du conseil municipal de la commune de Montmoreau qui considère que ce transfert va à l'encontre du service public de proximité, mais également en défaveur des communes rurales et au détriment de ses administrés en leur infligeant des charges financières supplémentaires dans un contexte très difficile. La commune de Montmoreau a pris une délibération dans ce sens et propose à la commune de BONNES de prendre une délibération de protestation et la transmettre aux instances décisionnelles afin de solliciter, non pas le report, une nouvelle fois, de l'échéance de ce transfert, mais le maintien des compétences « eau-assainissement » dans les compétences optionnelles des communautés de communes.

Décision : le conseil municipal émet un avis favorable à cette motion d'opposition contre le transfert obligatoire de la compétence « eau-assainissement » vers la communauté de

communes Lavalette Tude Dronne et souhaite le maintien de cette compétence dans les compétences optionnelles des communautés de communes.

Monsieur le Maire propose au conseil l'étude par la gendarmerie de la **mise en place de caméras pour faire face aux incivilités.**

Décision : accord du conseil.

Séance levée à 22 h 15

La Secrétaire



Gislaine LALANCE

Le Maire



Stéphane BEGUERIE

